

Labour Adjustment Benefits Act and to authorize certain payments in relation thereto", be read the third time.

The question being put on the motion, it was—  
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate have passed this Bill, without amendment.

Pursuant to the Order of the Day, the Senate resumed the debate on the motion of the Honourable Senator Frith, seconded by the Honourable Senator Barrow, for the second reading of the Bill C-171, intituled: "An Act to amend the Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act".

After debate, and—  
The question being put on the motion, it was—  
Resolved in the affirmative.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Frith moved, seconded by the Honourable Senator Petten, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting of the Senate.

The question being put on the motion, it was—  
Resolved in the affirmative.

Pursuant to the Order of the Day, the Senate proceeded to the consideration of the Report of the Standing Senate Committee on National Finance on the Supplementary Estimates (B) laid before Parliament for the fiscal year ending the 31st March, 1984.

Debated.

The Order of the Day being called to resume the debate on the consideration of the Report of the Special Committee of the Senate on the Canadian Security Intelligence Service on the subject-matter of the Bill C-157, intituled: "An act to establish the Canadian Security Intelligence Service, to enact An Act respecting enforcement in relation to certain security and related offences and to amend certain Acts in consequence thereof or in relation thereto",

It was—  
Ordered, That it be postponed until the next sitting of the Senate.

The Order of the day being called to resume the debate on the consideration of the Report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs entitled: "Canada's Maritime Defence", tabled in the Senate on 15th June, 1983,

It was—  
Ordered, That it be postponed until the next sitting of the Senate.

d'adaptation pour les travailleurs et autorisant le paiement de certains montants y afférents», soit lu la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Frith, appuyé par l'honorable sénateur Barrow, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-171, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions».

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Frith propose, appuyé par l'honorable sénateur Petten, que le projet de loi soit inscrit à l'Ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales au sujet du Budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat sur le Service canadien de renseignement de sécurité sur la teneur du Projet de loi C-157, intitulé: «Loi constituant le Service canadien de renseignement de sécurité, édictant la Loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et modifiant certaines lois en conséquence ou de façon corrélative»,

Il est—  
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, intitulé: «La défense maritime du Canada», déposé au Sénat le 15 juin 1983,

Il est—  
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.